



COMMUNE DE ROCHE

Roche, le 25 mai 2020

## Election complémentaire à la Municipalité de Roche

A la suite de la démission de M. Nicolas Rochat, conseiller municipal, le Président du Bureau électoral de Roche, a constaté le 25 mai 2020 à 12h00, qu'aucun dossier de candidature n'a été déposé auprès du Greffe municipal.

Dès lors, les électeurs de la Commune de Roche sont convoqués le

**dimanche 21 juin 2020**

pour élire un-e conseiller-ère municipal-e (1<sup>er</sup> tour).

Comme aucune liste de candidature n'a été déposée, l'électeur peut voter pour n'importe quel-le citoyen-ne inscrit-e au rôle des électeurs de la commune. Il doit se servir du bulletin officiel du matériel électoral communal.

Chaque électeur a droit à UN SEUL SUFFRAGE.

Greffe municipal

*R. D. ...*

